

Déclaration liminaire CAPL des 25 et 28 janvier 2016 Mouvement local du 1er mars 2016

Madame la Présidente,

A l'occasion de cette CAPL d'affectation locale, comment ne pas évoquer à nouveau les 2 548 suppressions d'emplois qui frappent notre ministère en 2016, dont 2 130 pour la seule DGFIP et 18 pour la DRFIP 44 déclinées dès ce mouvement local du 1er mars.

Près de 32 000 suppressions pour la seule DGFIP depuis 2002, 224 dans la nouvelle DRFIP depuis 2009 !

En signe de protestation, en moins de 48 heures, 415 agents de la DRFIP ont signé une motion contre les suppressions d'emplois qui a été remise à la Direction en marge du comité technique « emplois » que les syndicats ont boycotté.

Quasiment tous les services de la DRFIP sont en déficit si l'on compare les effectifs théoriques (réduits au fil des années) et les effectifs réels. Alors on calcule, on pondère, on « simplifie », on réorganise, on regroupe des services, on transfère des tâches ou on en supprime pour justifier l'injustifiable.

Comme si cela ne suffisait pas, la DG attaque unilatéralement les règles de gestion notamment les règles de mutation alors que l'année 2015 a vu se concrétiser l'espace professionnel unifié au bénéfice des personnels de catégorie A, B et C et que l'ensemble des mouvements de mutations au 1/9 ont été élaborés en mode fusionné :

- suppression du mouvement national complémentaire du 1er mars pour les A et les B (sauf demandes prioritaires nouvelles examinées dès le mouvement du 1/9) ce qui, sauf changement, bloquera les agents affectés le 1/3/2016 pendant 18 mois sur le poste;
- réintroduction du mouvement complémentaire sur poste supprimé en 2015 ;
- suppression/intégration de certaines missions-structures pour les B (disparition de la FIPRO dans les SIP-E, intégration de la BCR en FIPRO, intégration des Hypothèques en FIPER rendant plus aléatoire les affectations au plan local ;
- maintien 3 ans dans la dominante pour les B lauréats des concours ;
- maintien 3 ans à la résidence et dans la mission-structure pour les agents C nouvellement recrutés (1 an pour les stagiaires reconnus prioritaires en rapprochement familial) ;
- adaptation du périmètre de certaines résidences d'affectation nationale (RAN).

Pour gérer la pénurie, plutôt que de réagir en haut lieu, il est plus facile et moins courageux de s'en prendre aux droits des agents en revenant sur des acquis négociés pendant des mois à l'aube de la fusion.

Si on ajoute les restructurations de services, le blocage du traitement indiciaire depuis le 1/7/2010, l'absence de revalorisation des frais de déplacement depuis le 1/11/2011 et l'introduction envisagée du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), les agents ont toutes les raisons d'agir.

C'est tout le sens de la journée nationale de grève et de manifestation du 26 janvier dans la Fonction Publique dans laquelle la CGT prend toute sa place.